

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Vayéchev - Hanouca



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yidich:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Vayéchev - Hanouca

« Il devint un homme de réussite » : grâce à la Emouna, l'homme mérite la réussite

La Torah (39,2) nous décrit le comportement de Yossef dans la maison de Putiphar de la manière suivante : « *Et Hachem fut avec Yossef ; il devint un homme de réussite, et il demeura dans la maison de son maître égyptien.* » Par ailleurs, la Guemara (Chabbat 30a) nous enseigne que "la présence Divine ne repose sur un homme que s'il est joyeux".

Le Ketav Sofer en demande la raison. Si l'homme est naturellement repoussé par une personne à la mine déprimée et s'éloigne spontanément des gens tristes, la conduite d'Hachem peut-il s'y comparer ? Au contraire, le Saint-Béni-Soit-Il est proche de l'affligé !

Il explique qu'en fait, celui qui est intègre dans sa Emouna n'est nullement perturbé lorsque s'abattent sur lui les vicissitudes de l'existence. Le fait de soupirer et de se plaindre traduit, au contraire, un manque de confiance en Hachem. C'est le sens de l'enseignement rapporté plus haut : « La présence Divine ne repose sur un homme que s'il est joyeux », autrement dit sur celui qui se réjouit, confiant que tout est pour le bien, même s'il ne sait pas encore comment.

Dès lors, poursuit le Ketav Sofer, on comprend que la Torah elle-même témoigne : « *Hachem fut avec Yossef* », alors qu'il traversait une période d'épreuves, car il était constamment joyeux. Cette joie découlait de ce qu'il ressentait la réussite lui sourire et cela, comme ajoute le verset, bien qu' « *Il demeurât dans la maison de son maître égyptien* ». Convaincu que tout était dans les mains d'Hachem, qui ne désirait que son bien, il accepta tout ce qui arrivait avec amour et joie. C'est la raison pour laquelle : « *Hachem fut avec Yossef* », et fit reposer sur lui Sa présence.

Le 'Hidouché Harim rapporte également à ce sujet l'enseignement du Midrach (Rabba 84, 5) :

« "*Yaakov demeura*" : Rav 'Hounia enseigne : cela ressemble à quelqu'un qui se trouvait en chemin et qui vit soudain une horde de chiens. Il en fut effrayé et il demeura au milieu d'eux. De même, Yaakov, lorsqu'il vit Essav et ses généraux, en fut effrayé, et il resta parmi eux. »

A priori, ce Midrach est étonnant et incompréhensible : si, effectivement, il eut peur d'eux, pourquoi demeura-t-il **parmi eux**, et ne changea-t-il pas d'endroit ?

En fait, répond le 'Hidouché Harim, Yaakov savait et avait foi que l'on ne peut, en aucun cas, aller contre le Saint-Béni-Soit-Il, car Il est le Créateur et le Maître du monde entier, et dirige tout. Cependant, l'homme possède une solution : renforcer sa foi et la parfaire. De la sorte, le Créateur adoucira ses malheurs et finira par les lui annuler. C'est pourquoi lorsque Yaakov vit les "généraux d'armée", il ne prit pas la fuite, mais **demeura** serein, comme quelqu'un qui irait s'asseoir au milieu des chiens sans aucune crainte ni frayeur. Et grâce à cela, il échappa aux mains d'Essav et de ses généraux, qui symbolisent le Yetser Hara et ses épreuves, et il fonda le peuple d'Israël.

Le Sefat Emet, également, rapporte une idée semblable (an. 5634) :

« Yossef fut humilié par les autres tribus, lorsqu'ils le dépouillèrent de sa tunique (37, 23), **et à ce moment-là, il ne contesta pas le décret Divin. Au contraire, il eut foi que tout était pour le bien.** Il semble que, de ce fait, il put, par la suite, fuir et sortir au dehors (sans succomber à la femme de Putiphar ; n.d.t). Et il bénéficia alors de l'aide du Ciel, étant capable de s'humilier (en abandonnant son vêtement dans ses mains ; n.d.t) afin d'accomplir la volonté Divine. »

Les actes des pères sont un signe pour les fils, car la Torah est éternelle et ne consiste pas en un simple recueil d'histoires וְהָיָה. Mais, elle nous enseigne les voies de l'existence, comme l'exprime également le Sefat Emet :

« **Et il y a beaucoup à apprendre, écrit-il, de toutes les histoires qu'elle contient, sur la manière dont Hachem dirige l'homme, avec joie et amour** ». A un autre endroit (an. 5661), il écrit aussi : « Et, de même, un juif doit savoir et avoir foi que tout est dirigé par Hachem et non par le hasard. Et même lorsqu'il descendit en Egypte, et qu'il fut emprisonné, Yossef sut que c'était une mission d'origine divine. Quel que soit le lieu où Hachem envoie un homme, il doit y accomplir la mission pour laquelle il a été envoyé et y accomplir la volonté Divine. »

Encore à un autre endroit (an. 5646 et autres), il développe ce sujet en expliquant que Yossef avait acquis la vertu de demeurer toujours égal à lui-même (מידת ההשתוות). Il acceptait tout ce qui lui arrivait avec amour, convaincu que telle était la volonté d'Hachem : « Il ne chercha pas, écrit-il, à user de stratagèmes afin de sortir de là-bas. Pourtant, **il était très sage et également riche, puisque tout ce que possédait Putiphar était entre ses mains. Il connaissait très probablement le moyen de s'échapper de prison. Mais seulement, il avait confiance que tout cela provenait d'Hachem et qu'il s'y trouvait par Sa volonté.** » Cela nous permet, dit le Sefat Emet, d'expliquer la formulation du verset : « *Et il demeura, là-bas, en prison* » : le terme *là-bas*, en effet, semble a priori complètement superflu, car il est évident que Yossef était là-bas et pas dans un autre endroit. Mais, il s'agissait d'insister ainsi sur le fait que tout son être était présent là-bas, à savoir qu'il s'y trouvait de plein gré et avec une adhésion totale. Car il avait foi en Hachem et avait accepté la conduite Divine en demeurant égal à lui-même, content et joyeux.

Le Sifté Tsadik demanda une fois à son beau-frère, le Sefat Emet :

« On voit dans le Midrach (Rabba 60, 7) à propos d'Éliézer, le serviteur d'Avraham, que **"grâce au fait qu'il servit ce juste avec fidélité"**, il sortit de son statut de 'Arour' (maudit, étant de la descendance de Canaan jadis maudit par Noa'h) et entra dans celui de 'Baroukh' (béni)". Or, on retrouve un commentaire semblable au sujet de Yossef (Chir Hachirim Rabba 1, 1) : "Rabbi Pin'has enseigne au nom de Rav Chemouel Bar Abba : 'Quiconque sert son maître convenablement, obtient sa libération. D'où l'apprend-on ? De Yossef : grâce au fait qu'il servit fidèlement (Litt. 'Avec Emouna'¹) son maître, il fut libéré' [dans notre version du Midrach, il n'est pas enseigné "fidèlement" au sujet de Yossef]."

« Dès lors, demanda le Sifté Tsadik, on le comprend bien au sujet d'Éliézer, du fait de l'importance de servir Avraham, mais au sujet de Yossef, en quoi servir un incirconcis impur comme Putiphar est-il digne de louange ?

-Il faut lire le Midrach ainsi, lui répondit le Sefat Emet : "**Grâce au fait qu'il servit son maître**", incirconcis et impur, et qu'il avait une **Emouna complète en Hachem**, c'est-à-dire qu'il ne fut pas brisé d'avoir un tel sort, lui l'Élu de toute les tribus d'Hachem, d'avoir à servir cet homme impur, mais qu'il le fit avec Emouna et joie, grâce à cette Emouna dans son Créateur, il sortit de cet asservissement. Il retrouva la liberté, et plus encore, il fut promu à de hautes fonctions. »

« Personne n'est plus grand dans cette maison » : se considérer comme "grand", et pouvoir ainsi faire face dans la bataille

« *Personne n'est plus grand dans cette maison que moi (...) et comment pourrais-je commettre une telle faute (...)* » (39, 8-9)

1. Le terme Emouna signifie en hébreu aussi bien "la foi" que la "fidélité" ; n.d.t.

Le Rav de Kabrine explique que la voie à emprunter afin de surmonter les épreuves est d'accomplir les paroles du verset (Chroniques II 17, 6) : « *Il éleva son cœur dans les chemins d'Hachem* » : **un homme doit considérer qu'il n'y a pas plus apte que lui pour servir Hachem.** C'est seulement ainsi qu'il pourra échapper aux pièges du Yetser Hara. C'est pour cette raison que Yossef s'écria au moment de l'épreuve : « *Personne n'est plus grand dans cette maison que moi* », et par conséquent, **il ne convient pas à quelqu'un comme moi de commettre une telle infamie.**

C'est un grand principe : chacun est tenu de prendre conscience que la valeur de chaque juif est immense. Et même si son mauvais penchant l'incite à penser qu'il n'est qu'une petite et basse créature et que ses actions n'ont aucune valeur, ni en ce qui concerne l'accomplissement des Mitsvot, ni pour ce qui est de surmonter les épreuves, il ne l'écouterait pas. C'est ainsi que le 'Hidouché Harim rapporte à ce sujet, l'enseignement de 'Haza'l à propos du verset de notre Paracha : « *Réouven entendit, et il le sauva (Yossef) de leurs mains* » (37, 21) :

« Si Réouven avait su que le Saint-Béni-Soit-Il allait écrire à son sujet : "*Réouven entendit, et il le sauva (Yossef) de leurs mains*", **c'est sur ses épaules qu'il l'aurait porté et ramené à son père.** » (Yalkout Chimoni Par. Vayéchev §141)

Et le 'Hidouché Harim d'expliquer : « Il est certain que l'intention de Réouven n'aurait pas été guidée ו"ן par l'orgueil et la recherche des honneurs, et afin que la Torah écrive des éloges sur lui. Le sens de cet enseignement est **qu'un homme n'a pas conscience combien ses actions exercent une influence.** Si Réouven savait que ses actions parviendraient jusqu'à Hachem, au point qu'Il les écrive dans la Torah, il les aurait accomplies avec davantage d'empressement. **Et il en est de même de chaque homme : s'il savait combien ses actes entraînent de bien dans les deux mondes et à tellement de créatures, il**

servirait Hachem avec plus d'enthousiasme et de désir. »

Cela signifie qu'il incombe à chaque homme de réaliser que la moindre de ses actions et la moindre épreuve qu'il surmonte ne le concernent pas seulement. En effet, **grâce à elles, il remue le monde entier.** De la sorte, il prend conscience de sa valeur, et par conséquent, se comporte et agit de la meilleure manière possible.

J'ai, une fois, entendu raconter qu'un homme entra chez l'un des Admourim de Bné Brak, et lui demanda avec insolence : « Rabbi, qui vous a permis de venir, d'occuper le siège d'honneur et de vous faire appeler Rabbi ?

-Moi aussi, lui répondit le Rabbi, j'avais cette question : "Qui suis-je ?", au moment où j'ai ouvert cette synagogue. Je suis donc allé demander conseil au 'Hazon Ich, et il m'a répondu en me disant qu'à notre époque, quiconque renforce les autres est digne d'être appelé "Rabbi". Et lorsque je m'apprêtais à sortir il ajouta : "**Et même s'il ne renforce personne d'autre que lui-même, il est aussi digne d'être appelé du nom de Rabbi !**" »

La Guemara raconte à ce sujet que Rabbénou Hakadoch trouva un jour Rabbi Yossi, le fils de Rabbi Eliézer Ben Rabbi Chimone, au niveau spirituel le plus bas. Usant de bonnes paroles, il le prit avec lui et l'installa parmi d'autres Tanaïm. Il le vêtit également de l'habit des Talmidé 'Hakhamim et l'appela même "Rabbi". Depuis lors, à chaque fois que Rabbi Yossi était tenté de retourner à sa vie précédente, il lui disait : « On a proclamé que tu étais sage, et on t'a appelé "Rabbi". Comment pourrais-tu dire : "Je retourne à mes voies de jadis ?" » **On voit donc clairement que lorsqu'un homme se donne de l'importance à lui-même ou en donne à son prochain, cela constitue une défense contre toute chute morale ו"ן.** Et de même, quiconque se trouve confronté à une épreuve quelle qu'elle soit s'arrêtera un instant et pensera : « **Je suis tellement important aux yeux d'Hachem et le moindre de mes actes lui procure un immense plaisir**

; comment pourrais-je commettre une telle infamie et me rendre coupable envers Lui ? »

Voici un autre conseil que donnent nos Sages afin de renforcer les gens au cœur faible : chacun devra se dire, lorsqu'il est confronté à l'épreuve : **« Une épreuve difficile se prépare ; la lutte que tu mènes, a donc une grande valeur, car si ce n'était le cas, le Yetser ne s'acharnerait pas tant à te faire trébucher ! »** Et lorsqu'un homme sera convaincu que vaincre cette épreuve a tellement d'importance, il réussira à la surmonter.

Le Divré Chemouel rapporte à ce sujet le Midrach (Rabba 85, 2) selon lequel "la femme de Putiphar vit dans les astres qu'elle serait à l'origine d'un enfant qui viendrait de

Yossef". Et il est certain, affirme le Divré Chemouel, que **Yossef lui aussi vit ce qu'elle avait vu, qu'il allait être à l'origine d'un enfant qui viendrait d'elle.** Dès lors, Yossef fut déconcerté : allait-il réellement fauter en se mariant avec cette femme étrangère ? **Et ce fut en cela que constitua l'essentiel de l'épreuve : penser que puisque, de toute façon, il allait finir par trébucher, autant commettre la faute dès à présent !** Néanmoins, Yossef se répondit à lui-même : **« Pourquoi sonder l'avenir ? Pour l'instant, je peux surmonter l'épreuve, alors c'est ce que je ferai, sans penser à l'avenir ! »** Cette décision lui fit mériter d'atteindre des degrés spirituels très élevés. [En fin de compte, Yossef eut d'elle, une descendance de manière complètement permise lorsqu'il épousa sa fille Osnath.]

'Hanouca

« Elle persiste éternellement » : la lumière spirituelle extraordinaire qui se dévoile lors de l'allumage des bougies, se perpétue jusqu'à nos jours

Dans le traité de Sofrim (20, 1), on enseigne : **« Il est défendu d'allumer dans une vieille veilleuse. »** Le Bné Issakhar explique que cela signifie que l'on n'allume pas seulement les lumières sur ce qui se passa jadis, sur l'évènement passé, "mais que l'on doit allumer **à nouveau, parce que la lumière se dévoile même à présent à travers la Mitsva de l'allumage**".

Nos Sages enseignent ('Haguiga 12a) : **« La lumière que le Saint-Béni-Soit-Il créa lors des six jours de la création, lorsqu'Il considéra la génération du déluge et celle de la tour de Babel ainsi que leurs péchés, Il décida de la leur dissimuler. Et à l'intention de qui la cacha-t-Il ? A l'intention des justes dans les temps futurs. » Certains Tsadikim expliquent que cette "lumière dissimulée"**

brille à nouveau durant les jours de 'Hanouca (Cf. le Rokéa'h sur 'Hanouca § 225).

Le Bné Issakhar lui-même (Kislev, Tévète, 2, 21) l'écrit également :

« Je possède trois témoins fidèles qui rendent compte que la lumière spirituelle qui éclaire à 'Hanouca, est de même nature que celle dissimulée lors des six jours de la Création : il s'agit du saint Rokéa'h dont les paroles ont été reçues du Prophète Eliaou, ainsi que du Maharal de Prague dont on sait qu'il avait l'esprit prophétique et utilisait le Séfer Yetsira, et également du saint Rav Pin'has de Karets, plus proche de notre génération et connu pour son esprit prophétique.

« C'est la raison pour laquelle [puisque cette lumière a été dissimulée], les jours de fête de 'Hanouca ne sont pas cités explicitement dans la Torah, mais seulement de manière allusive et dissimulée. De même, dans le Zohar, on ne trouve presque aucune

mention des lumières de 'Hanouca [à l'exception d'une fois (I, 238b) où elles sont mentionnées en passant, et de même dans les Tikouné Hazohar (39a)]. Parce que, comme il a été dit plus haut, elles ont un aspect de "lumière dissimulée" (...). **Et voici qu'à l'intention de nos générations qui sont proches de la délivrance finale, les Sages de notre époque ont commencé à parler de cette Mitsva, chose que ceux d'antan n'auraient jamais imaginé, et c'est un secret caché.** »

Il s'ensuit donc que chaque juif, quel qu'il soit, même dans notre génération, qui s'apprête à allumer les lumières de 'Hanouca, doit savoir que ce n'est pas seulement la lumière émanant des bougies qu'il allume, mais également la "lumière dissimulée" depuis les six jours de la Création.

Le thème de la lumière spirituelle très élevée qui émane des bougies de 'Hanouca, est également mentionné par le Ramban (début de la Paracha de Béa'alotékha) :

« J'ai trouvé écrit, dans la Méguilat Setarim de Rabbénou Nissim, la chose suivante : "J'ai vu dans le Midrach (Béa'alotékha 5) que lorsque les douze tribus apportèrent leurs sacrifices (d'inauguration du Sanctuaire ; n.d.t) et que la tribu de Lévi n'apporta rien en offrande, Aharon s'affligea de ne pas y prendre part comme eux. Le Saint-Béni-Soit-Il dit alors à Moché : 'Parle ainsi à Aharon : **il y a une autre 'Hanouca** (inauguration) qui comprend l'allumage de lumières, dans laquelle Je ferai des miracles à Israël grâce à tes fils, une délivrance et une inauguration qui sera appelée de leur nom, c'est la 'Hanouca des 'Hachmonaïm.' Et c'est pour cela que cette Paracha (de l'allumage du candélabre ; n.d.t) a été juxtaposée à celle de l'inauguration de l'autel". »

Le Ramban poursuit en disant :

« Il est rapporté dans le Midrach (Tan'houma Béa'alotékha) que le Saint-Béni-Soit-Il parla ainsi à Moché : "Va dire à Aharon : Ne crains rien, tu es promis à plus grand

que cela, car les sacrifices, eux, sont amenés à être annulés lors de la destruction du Beth Hamikdache. Mais ce qui est à toi, les lumières que tu allumes, **'elles éclaireront éternellement face au candélabre'.**" A priori, cela est difficile à comprendre car au moment où les sacrifices sont annulés, les lumières du candélabre aussi sont annulées. Il faut donc nécessairement dire, répond-il, que **"Elles éclaireront éternellement"** concerne les lumières de 'Hanouca qui persistent même après la destruction du Temple. Il en ressort que la consolation d'Aharon se fit autant grâce à l'allumage du candélabre dans le Beth Hamikdache que grâce à celui des lumières de 'Hanouca. »

Une conséquence immédiate de ce qui précède est la disposition empreinte de sainteté dans laquelle on doit se tenir face à la Menora. Le Isma'h Israël (Béa'alotékha, 4) explique qu'il ressort des paroles du Ramban qu'au moment de l'allumage des lumières, chaque juif se tient à la place du Cohen Gadol dans le Beth Hamikdache, **le plus simple des hommes devient lui-même comme le Cohen Gadol, et sa maison devient comme le Beth Hamikdache.** Il devra alors penser, lorsqu'il s'apprête à faire "monter la flamme" des lumières, qu'il n'est pas seulement en train d'allumer de simples veilleuses d'huile ou de cire, mais qu'il fait monter la lumière des six jours de la Création. Il se consacrera donc à ce service, imprégné de crainte et de respect, heureux d'accomplir la Mitsva, heureux qu'un homme simple comme lui mérite d'opérer de telles "révolutions" drastiques dans les mondes supérieurs.

Rabbi Chalom de Belz avait coutume d'expliquer ce passage du "Al Hanissim" : והדליקו נרות בהצרות קדשך ["Et ils allumèrent les lumières dans Tes saints parvis"] en rapportant la question que tout le monde pose : les 'Hachmonaïm n'allumèrent pas le candélabre du Temple à l'extérieur (dans les parvis qui sont les cours du Temple), mais à l'intérieur du Sanctuaire. Pourquoi mentionne-t-on les parvis ? C'est qu'en fait, explique-t-il, cette formule concerne les

lumières que chacun allume aujourd'hui dans **la cour de sa maison** durant les huit jours de 'Hanouca (qui tient lieu de Menora à la place du candélabre du Beth Hamikdache, comme il est mentionné dans le Ramban). La sainteté des lumières transforme son domaine en "**saints parvis**". Aussi, toute personne sensée veillera donc à ce que ce moment laisse une empreinte durable, et que la sainteté qui émane de l'allumage s'imprègne dans les murs de sa maison, de sorte que, toute l'année, ceux-ci conservent la même sainteté que celle du Beth Hamikdache.

Le Kav Hayachar (§ 96) écrit que **l'on a coutume de rester assis à côté des lumières de 'Hanouca et de les regarder. Chaque lumière qui brûle en l'honneur de la Mitsva contient une sainteté extraordinaire et illimitée**, et si nous pouvions mériter un esprit suffisamment saint, nous pourrions, grâce aux bénédictions de l'allumage et à l'accomplissement de cette Mitsva, percevoir l'avenir.

« Qui nous a fait des miracles dans ces jours et à cette époque »

Le Réma (Or Ha 'Haïm § 187, 2) stipule que l'on ajoute à Pourim et à 'Hanouca la formule Al Hanissim dans le Birkat Hamazone avant de dire "Véal Hacol", et si on a omis de la dire à cet endroit, on ne se reprend pas. Cependant, on pourra l'intercaler dans les requêtes avec les "Hara'hamane" en disant הרחמן הוא יעשה לנו ניסים כמו שעשה בימים ההם וכו' ["Que D. nous fasse des miracles comme Il en a faits du temps des 'Hachmonaïm..."].

Les décisionnaires s'interrogent sur le bien-fondé de cette loi (Cf. Békhor Chor sur Chabbat 21a, Yéchouot Yaakov § 684) : il est, en effet, défendu de demander un miracle et de prier afin de le mériter. (Brakhot 54a) D'ailleurs, la Guemara (Taanit 24b) raconte à ce sujet qu'une fois, à cause de circonstances particulières, Rava pria pour qu'il pleuve en plein été. Son père lui apparut alors en rêve et lui ordonna de dormir à une autre place. Le lendemain, il trouva son lit lacéré de coups de couteau, preuve que des anges

maléfiques avaient voulu le tuer, et cela parce qu'il avait "forcé le Ciel" à accomplir un miracle alors que cela n'était pas justifié. Dès lors, comment est-il permis à 'Hanouca de demander qu'Hachem accomplisse pour nous des miracles ?

Le Choël Ou Méchiv (dans son livre Divré Chaoul) explique que cette défense concerne le reste de l'année où le monde suit un ordre naturel. Il est alors interdit de demander une conduite miraculeuse défiant les lois de la nature, car cela revient à prendre la création "en otage". Cependant, à 'Hanouca, tous les mondes se hissent à un niveau de conduite miraculeuse. A cette période, le miracle devient le fonctionnement normal de la création. Dès lors, comme nous demandons durant toute l'année des requêtes dans le cadre de l'ordre naturel des choses, il nous est permis à 'Hanouca de demander qu'Hachem accomplisse pour nous des miracles et c'est la raison pour laquelle nous pouvons mentionner dans le Birkat Hamazone "Qu'Hachem nous fasse des miracles". [Bien entendu, même durant l'année, il est permis d'opérer des miracles par nos prières, mais à 'Hanouca, il est même permis **de prier** pour obtenir des miracles.]

'Haza'l (Chabbat 21b) enseignent que pour accomplir la Mitsva de l'allumage, il faut, au moins, que chaque chef de famille allume chaque soir **une** lumière. Cependant, **ceux** qui veulent parfaire la Mitsva (Laméhadrine) allument une lumière chaque soir **par membre de la famille**. Et pour ceux qui veulent accomplir la Mitsva à la perfection (Laméhadrine Mine Haméhadrine), d'après l'opinion de Beth Chamaï, chacun **allume**, le premier jour, huit lumières (et le deuxième jour, sept, et ainsi de suite suivant l'ordre décroissant alors que d'après Beth Hillel, le premier jour, on allume une lumière, le deuxième jour, deux et ainsi de suite suivant l'ordre croissant ; n.d.t). A priori cet enseignement est étonnant : pourquoi débute-t-il au pluriel, "**ceux** qui veulent parfaire la Mitsva", et se termine-t-il au singulier, "chacun **allume**". En outre, pourquoi utilise-t-on le terme de "Laméhadrine" ("ceux qui veulent parfaire la

Mitsva") et pas le terme habituellement employé par la Guemara de "Ma'hmirime" ("ceux qui sont plus rigoureux") ?

On rapporte que le 'Hidouché Harim l'explique en se basant sur un enseignement du Maharal de Prague (Ner Mitsva, II) :

Le chiffre "sept", écrit le Maharal, représente dans la Torah, l'ordre naturel de la création. Nos Sages (Sanhédrine 38a) commentent en effet le verset de Michlé (9, 1) : « *Elle s'est taillé sept colonnes* », en le reliant aux sept jours de la création durant lesquels Hachem a fixé les lois de la nature. Ce qui est au-dessus du chiffre sept, à savoir le chiffre "huit", symbolise par conséquent, ce qui se situe au-dessus des lois naturelles.

Ainsi, explique le 'Hidouché Harim, l'expression de la Guemara : "Le premier jour **il allume huit**", employée au singulier, désigne le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même, qui "allume" dans le monde, dès le premier jour de 'Hanouca, un ordre au-delà du naturel, symbolisé par le chiffre "huit". Cela permet également d'expliquer l'emploi de l'expression "Méhadrine" (au lieu de "Ma'hmirime") car, outre son sens d'"accomplir à la perfection", elle signifie aussi, dans le langage talmudique, "revenir". Dès lors, la Guemara vient alors suggérer en allusion que le travail de l'homme, durant les jours de 'Hanouca, consiste à faire revenir à lui, à interioriser, cette conduite surnaturelle, ce qui lui permettra de mériter toute l'année d'être lui-même dirigé de cette manière.

Et de fait, maints miracles se sont produits, à cette période. Il n'est pas question de tous

les énumérer ici, mais mentionnons-en toutefois deux, qui sont arrivés dans notre communauté, tels qu'ils m'ont été rapportés par leurs protagonistes :

En 2019, cela faisait déjà deux semaines que la femme d'un des membres de notre communauté ne se sentait pas bien. Les médecins soupçonnèrent qu'elle était atteinte de la terrible maladie, et prescrivirent une série d'examens. Le 24 Kislev au matin, les médecins annoncèrent que leurs craintes étaient justifiées : on percevait la présence d'une tumeur sur les radiographies. La famille fut consternée. Elle fit alors appel à divers conseillers médicaux afin qu'ils les aident à obtenir immédiatement un rendez-vous avec un grand professeur. Le mari demanda que celui-ci soit pris un peu après le coucher du soleil, c'est-à-dire à 'Hanouca, afin de bénéficier de l'influence bénéfique de la fête, connue pour adoucir les pires décrets. Et de fait, **le soir**, le professeur fit un examen plus approfondi des radiographies, et déclara que **les médecins précédents s'étaient trompés et qu'il n'y avait pas le moindre soupçon de tumeur !**

Une autre histoire m'a été rapportée par l'un des membres de notre communauté à Elad dont le fils subit un accident grave au début du mois de Kislev. Depuis lors, il gisait sans connaissance sur un lit d'hôpital. Et voici que, miraculeusement, dès la tombée de la nuit du premier soir de 'Hanouca, il ouvrit les yeux pour la première fois et se mit à parler normalement, comme tout à chacun !